



Fabricant de
BACHES & CHAPITEAUX

Chauffage

Système de chauffage pour tentes < 100 m²

Jusqu'à 75 m²

1 canon à chaleur à fuel avec cheminée (SE 100) – 29 KW – réservoir sous le canon à chaleur – avec thermostat plage 5-35°C.

Jusqu'à 90 m²

1 canon à chaleur à fuel avec cheminée (SE 160) – 46 KW – 40.000 Kcal/h – débit d'air : 1.800 m³/h - réservoir 65 litres (sous le canon à chaleur) - consommation 3,90 L/h 1 gaine de 6 mètres de long - avec thermostat plage 0-40°C.

Système de chauffage pour grandes structures

Surface de +/- 300 à 450 m²

1 canon à chaleur à fuel avec cheminée (SM 460) - 134 KW - 115000 Kcal/h – débit d'air : 8.000 m³/h - réservoir 139 litres (à placer sous le canon à chaleur) - consommation 11 L/h - avec thermostat plage 0-35° C - 1 gaine de 6 mètres de long - avec ouverture pour buse réalisée sur une bâche de côté existante du chapiteau.

Le canon à chaleur est équipé d'un thermostat qui permet soit de ventiler, soit de chauffer. Lorsque le thermostat est placé, en position chauffage, sur 20°, le canon à chaleur fonctionnera jusqu'à ce que la température de 20 °soit atteinte ; à ce moment, le brûleur se coupera.

Ce canon à chaleur doit être entretenu comme une chaudière classique - toutes les pièces sont de stock - le ramonage de la cheminée doit être effectué une fois par an.

Surface de +/- 500 à 750 m²

1 canon à chaleur à fuel avec cheminée (SM 800) - 221 KW - 190000 Kcal/h – débit d'air : 12.500 m³/h - réservoir 208 litres (à placer sous le canon à chaleur) - consommation 22 L/h - avec thermostat plage 0-35° - 1 gaine de 6 mètres de long - avec ouverture pour buse réalisée sur une bâche de côté existante du chapiteau.

Le canon à chaleur est équipé d'un thermostat qui permet soit de ventiler, soit de chauffer. Lorsque le thermostat est placé, en position chauffage, sur 20°, le canon à chaleur fonctionnera jusqu'à ce que la température de 20 °soit atteinte ; à ce moment, le brûleur se coupera.

Ce canon à chaleur doit être entretenu comme une chaudière classique - toutes les pièces sont de stock - le ramonage de la cheminée doit être effectué une fois par an.